



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

LE FEDERATEUR : Jean-Noël TRONC



Directeur général-gérant de la Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), Jean-Noël Tronc a travaillé pour le Parlement européen et au Commissariat général du Plan, avant de devenir conseiller Nouvelles technologies et Société de l'information du Premier ministre de 1997 à 2002. Après cinq ans chez France Telecom/Orange, il a été durant trois ans PDG de Canal+ Overseas avant de rejoindre la Sacem en juin 2012. Il est également vice-président du Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs, administrateur de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs et de la Coalition française pour la diversité culturelle, et Président du Fonds Culturel Franco-Américain. Il est cofondateur de l'association France Créative créé en 2012 et qui regroupe des acteurs de toutes les filières des secteurs culturels et créatifs.

Les industries culturelles et créatives, un poids significatif dans l'économie et un rôle majeur dans l'attractivité de notre pays

Le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) regroupe des domaines aussi divers que le livre et l'édition, l'audiovisuel et le cinéma, la presse, la musique, le design, le jeu vidéo, les arts visuels, les métiers d'art et la mode.

La France peut se prévaloir de quelques champions mondiaux dans chaque secteur (Universal Music dans le secteur musical ; Ubisoft dans le jeu vidéo ; Hachette dans l'édition), même si ces secteurs sont constitués d'une multitude d'entreprises de petite taille. Certaines filières occupent une place prépondérante dans le paysage international : **le cinéma français** est, par exemple, **le deuxième cinéma exporté derrière celui des États-Unis**. Dans le domaine de la **musique**, la production actuelle française jouit d'une reconnaissance internationale (David Guetta, Christine & the Queens, The Avener, Lily Wood and the Prick, Jain, Kungs, etc.). **Le livre français s'exporte particulièrement bien et représente même la première industrie culturelle française à l'export**. On mentionnera également le succès international des productions françaises dans le domaine de **l'animation** et des **séries télévisées** (Le Sang de la Vigne, Engrenages, etc.).

Les ICC ont généré en 2013 un chiffre d'affaires global de 83,6 milliards d'euros¹. Selon certaines études, leur poids économique est comparable à celui des secteurs des télécommunications ou de l'automobile. **L'exportation de biens culturels français a, quant à elle, rapporté 2,7 milliards d'euros. 3,2%**

des revenus des ICC françaises provenaient de l'export.

L'exportation des biens culturels permet de **diffuser la langue et la culture françaises ainsi qu'une image dynamique, forte et innovante** de notre pays. Source d'échanges artistiques, intellectuels et technologiques, la promotion des ICC a des répercussions sur d'autres secteurs d'activité dont les retombées économiques sont estimées à **32,5 milliards d'euros**. Elle renforce **l'attractivité du pays** dans de nombreux domaines, tels que le tourisme (35% des touristes étrangers déclarent séjourner en France dans un but culturel¹); ou les formations supérieures (l'Ecole des Gobelins² par exemple, a été récemment reconnue comme la meilleure école d'animation au monde). Elles véhiculent également un **mode de vie et de consommation**.

Les ICC sont au cœur d'un environnement économique mondial qui évolue vite et de façon parfois radicale. **La révolution numérique**, comme la dématérialisation croissante des échanges, **a transformé les modes de création**, de production, de diffusion et de consommation des biens culturels. Si **les offres numériques représentent un potentiel de développement illimité**, la transformation des modèles est en cours et l'effondrement des revenus issus des circuits traditionnels fragilise encore les acteurs de certaines filières. Dans cette nouvelle économie, **les ICC ont contribué à hauteur de 200 milliards de dollars aux ventes numériques mondiales³**.

¹ « Création sous tension, Deuxième Panorama de l'économie de la Culture et de la Création en France » (EY, octobre 2015)

² « Classement annuel des 100 meilleures écoles d'animation mondiales par Animation Career Review » (2016)

³ « La culture dans le monde, Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création » (EY, décembre 2015)



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

La compétitivité à l'export représente également un défi structurant pour les ICC. La dimension internationale est **une priorité pour certaines industries créatives (jeu vidéo, mode) et représente une partie intégrante de leur modèle.** Dans le domaine du jeu vidéo, la France ne représente que 5% du marché mondial et l'international est vital pour les entreprises du secteur qui exportent plus de 80% de leur production. En 2017, et pour la quatrième fois en six ans, le cinéma français a réalisé plus d'entrées à l'international (80,5 millions) que sur le marché intérieur.

La cartographie des ICC évolue également. Si les zones prioritairement stratégiques pour nos ICC restent l'Europe et l'Amérique du Nord, c'est **la zone Asie-Pacifique qui arrive désormais en tête du marché des ICC avec 34% des revenus mondiaux de ce secteur⁴.** **La conquête des marchés émergents est un enjeu important car ces pays sont de plus en plus prescripteurs.** En Afrique, la France a un rôle majeur à jouer pour accompagner sans tarder **la structuration des filières créatives et culturelles** qui s'amorce.

Le rôle du Fédérateur : coordonner les ICC, promouvoir le modèle français, soutenir la mobilité et le rayonnement international des artistes français.

L'action du Fédérateur vise tout d'abord à **mieux comprendre la demande internationale afin de contribuer à l'adaptation de notre réponse.** Il s'agit d'**identifier les opportunités offertes par les marchés étrangers** mais également les obstacles.

Son action visera à coordonner les ICC françaises à l'export en suscitant des actions collectives qui dépassent les frontières des secteurs. Dans le cadre d'une approche territoriale stratégique, il s'agit de fédérer les acteurs des différentes filières en se concentrant sur des projets concrets.

L'action du Fédérateur vise également à **appuyer les efforts engagés au niveau politique afin d'établir un cadre réglementaire propice à la création, au niveau européen comme international.** La promotion du modèle français, et notamment, la propriété intellectuelle, levier fondamental de la création de richesse dans l'économie immatérielle, constituera une priorité de son action.

Enfin, il s'agit de **soutenir la mobilité et le rayonnement international des artistes français et des industries créatives.** En fonction de la stratégie définie par pays, **un certain nombre d'initiatives seront suscitées,** impliquant organisations professionnelles et pouvoirs publics, pour promouvoir les ICC à l'étranger. Il s'agira à la fois de mener **un travail d'analyse en concertation avec les différents acteurs publics et privés** et de mettre en œuvre des opérations de filières afin de valoriser l'offre et les savoir-faire français sur de grands événements internationaux.

Le réseau de l'Etat à l'étranger, dont le **réseau culturel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,** comme le réseau des **missions économiques et Business France** sont mobilisés pour relayer les efforts des professionnels, accompagner la diffusion de la création française et l'exportation de nos biens culturels.

POINT DE CONTACT au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau
pauline.blanchet@diplomatie.gouv.fr